



## Règlement Intérieur du Gîte de Coutélas

Soyez les bienvenus au Gîte de Coutélas ! 😊

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre gîte rural et nous vous remercions d'avance du soin que vous en prendrez. Nous vous demandons d'observer les recommandations suivantes afin que les personnes après vous le trouvent en bon état.

### ● Entretien

Les locataires doivent entretenir le gîte durant leur séjour et **laisser le gîte aussi propre qu'il a été trouvé à l'arrivée**, à moins que le forfait ménage ait été souscrit.

Des produits d'entretien en quantités raisonnables sont accessibles dans le gîte et ne doivent en aucun cas être emportés.

### ● Chambres

Vous êtes invités à ne pas poser de valises sur les lits.

### ● Draps

Il est **impératif d'utiliser des taies d'oreillers, un drap-housse et un drap pour chaque couchage**.

### ● Pluie

En cas de pluie, merci de fermer les fenêtres qui ont pu être laissées ouvertes. Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence au gîte. Toute dégradation due à la pluie à l'intérieur (notamment au parquet) sera facturée au locataire.

### ● Fumeurs

**Fumer à l'intérieur du gîte est interdit**. Merci aux fumeurs de fumer à l'extérieur. Des cendriers sont à disposition, tout mégot jeté en dehors (sur le sol, dans l'herbe, dans des pots de plantes, etc.) sera considéré comme dégradation.

### ● Cuisine

Les huiles de friture doivent être conditionnées dans des bouteilles et déposées dans les poubelles. Interdiction de les jeter dans les siphons !

### ● Salon de jardin

Un salon de jardin est à la disposition des locataires. Aucun mobilier en provenance de l'intérieur de la maison ne doit être utilisé à l'extérieur. **Tout ce qui est dans le gîte reste dans le gîte (couvertures, matelas, linge de maison, mobilier, etc.)**.



- **Extérieur / Piscine**

Il est interdit de faire un feu dans le jardin.

La piscine peut être un lieu mortel. Bien qu'une alarme soit installée, **un adulte doit surveiller un enfant se baignant ou étant à proximité. Il est interdit de courir autour de la piscine ou d'utiliser des verres en verre autour de cette dernière.**

Les serviettes de toilettes (si louées) ne doivent pas être utilisées dans le cadre d'utilisation de la piscine. Avant et après s'être baigné, merci d'utiliser la douche solaire. Les locataires doivent **surveiller le niveau de l'eau et remplir la piscine si celui-ci est trop bas**. Lorsque vous avez fini de vous baigner en fin de journée, nous vous conseillons de remettre en place la bâche à bulles pour maintenir la température de l'eau.

- **Barbecue**

Les locataires doivent nettoyer les grilles et vider les cendres.

- **Animaux**

Les animaux sont les bienvenus au Gîte de Coutélas. Pour des raisons d'hygiène, ils ne doivent pas monter sur les lits et les assises. **Les locataires sont tenus de ramasser les déjections animales dans le jardin.**

- **WC**

**Seul du papier toilette doit y être jeté.** Tout autre déchet (produits féminins, cartons de rouleaux de papier toilette, cotons-tiges, lingettes de nettoyage même si biodégradables, etc.) doit être jeté dans les poubelles disponibles dans chaque toilette. **Sans respect de cette règle, la fosse septique peut être bouchée et la responsabilité du locataire sera engagée.**

- **Vol**

Le gîte décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

- **Téléphone / Internet**

Les locataires s'engagent à utiliser la connexion internet disponible gratuitement en toute légalité.

- **Clés**

4 trousseaux de clés sont prêtés aux locataires. En cas de perte, leur remplacement sera facturé.

- **Visites**

Les visites sont autorisées dans la limite de la capacité d'accueil du gîte (15 personnes).



### ● **Ménage**

**Le forfait ménage comprend le nettoyage des sols, poussières, sanitaires et robinetteries.**

Il ne comprend donc pas le rangement des pièces, le nettoyage et rangement de la vaisselle ni de l'électroménager, du barbecue et des plans de travail qui restent à la charge des locataires durant le séjour.

### ● **Départ**

**Au moment du départ, merci de bien vouloir :**

- défaire les alèses si un accident a eu lieu, les draps et les réunir avec les serviettes de toilette si loué(e)s au pied de l'escalier. Puis de remettre les dessus de lit.
- Vider les poubelles avec les sacs et les déposer dans les containers
- Remettre le mobilier tel qu'il était disposé à votre arrivée
- Vous assurer que l'ensemble de l'électroménager est propre, le barbecue vidé des cendres et les grilles nettoyées
- Avoir nettoyé, séché et rangé la vaisselle

**Chaque dégradation donnera lieu au remboursement au propriétaire des frais de remplacement ou de remise en état.** Chaque infraction au règlement intérieur sera facturé 10€ par manquement. En cas de dégradation(s), la caution est conservée par le propriétaire le temps d'estimer le coût de remplacement ou de remise en état.

Si la caution ne peut être restituée aux locataires au moment de leur départ, celle-ci sera retournée par le propriétaire en lettre recommandée dans un délai maximum d'un mois.

**Je soussigné Mme/Mr.....  
atteste avoir lu l'intégralité du règlement intérieur du Gîte de Coutélas et l'accepte sans restrictions.**

**Fait à ..... le ...../...../ .....**

**Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)**